

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 9 août 2013

299

DQ21

Monsieur Michaël Laliberté Grenier
Chargé de projet
Transports Québec
Direction de la Capitale-Nationale
Service des inventaires et du plan
475, boulevard de l'Atrium, 4^{ième}
Québec (Québec) G1H 7H9

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel
De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec**

Questions complémentaires du 9 août 2013 (DQ21, n^{os} 3 et 4)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante dont les réponses sont attendues pour le 13 août prochain à 17 heures.

Question 3

Le viaduc du boulevard Champlain à la pointe à Puiseaux

- A. En quelle année ce viaduc a-t-il été construit ?
- B. Depuis sa construction, quelles ont été les principales interventions de réfection réalisées et à quelle date ?
- C. Si ce viaduc était maintenu et entretenu selon les règles de l'art, à combien d'années estimez-vous la période avant qu'une reconstruction complète ne soit requise ?

Question 4

La sécurité de la promenade Samuel-De Champlain

Vous nous avez déposé une étude de sécurité du boulevard Champlain datée d'août 2012 (DB10). Cette étude ne couvre pas la promenade Samuel-De Champlain : « *Le tronçon du boulevard Champlain compris entre le Quai des Cageux et la Côte de Sillery est exclu de l'étude de sécurité puisque celui-ci a été réaménagé et son ouverture à la circulation est récente* » (p. 1).

Par ailleurs la Commission de la Capitale nationale du Québec nous a affirmé : « Le MTQ est gestionnaire du boulevard Champlain. À cet égard, il a produit en 2009 un rapport d'audit de sécurité sur le boulevard et s'est assuré de faire les suivis qui en découlent. Nous vous invitons à vérifier avec le MTQ la nature de ces suivis. » (DQ2.2.1, p. 2).

- D. Le rapport d'audit mentionné par la CCNQ couvre-t-il le tronçon de la promenade ?
- E. S'agit-il d'une étude distincte de celle que vous nous avez transmise ? Si c'est le cas pourriez-vous nous la déposer et nous préciser quels ont été les suivis qui en ont découlé.
- F. Disposez-vous d'un suivi des accidents ou de la sécurité du tronçon de la promenade Samuel-De Champlain depuis son ouverture en 2008 ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission